

Pétrole et gaz du Canada—Loi

les effets qu'aura le bill C-48 sur la réalisation de cet objectif. Le bill nous aidera-t-il à l'atteindre?

Une voix: Certainement.

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord. Nous avons l'intention d'interroger les témoins très sérieusement lorsque nous en serons à l'étape de l'étude en comité pour savoir quels effets cette formule de canadianisation aura sur les compagnies canadiennes. Il faut d'abord dire que très peu de compagnies canadiennes sont assez importantes pour participer aux programmes très coûteux qui devront être mis en chantier au large des côtes et dans le Nord. Les nouvelles conditions financières imposées aux sociétés dans le bill C-48 et dans le Programme énergétique national dissuaderont les compagnies moins puissantes d'essayer. A cause du bill C-48, les coûts seront dès l'abord extrêmement élevés, les risques seront énormes et les impôts considérables.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le régime de tarification qui sera imposé aux sociétés ne sera pas suffisant pour attirer les investisseurs. Même avant l'entrée en vigueur du bill C-48, nous avons assisté à un ralentissement d'activité. Avec les changements adoptés en vertu de cette mesure législative et du programme énergétique national, je vois déjà l'activité ralentir davantage, ce dont nous avons déjà parlé.

Ce qui m'inquiète, c'est que la politique de canadianisation va conduire à une participation très importante du gouvernement du Canada, soit par l'intermédiaire de Petro Canada soit par l'intermédiaire d'une autre société de la Couronne. Le problème, ce n'est pas de savoir comment on pourrait faire participer plus Petro Canada à l'exploitation du pétrole sous-marin. Les dispositions du bill donnent à Petro Canada la possibilité de participer à de très nombreuses activités. Le danger de cette mesure législative, c'est qu'elle va provoquer une centralisation trop prononcée. Un même organisme central détiendra trop de pouvoirs. La marge de prise de décision ne sera pas assez grande pour que le gouvernement puisse être le seul à prendre des initiatives quand il s'agira de faire telle ou telle chose. C'est mauvais. Quiconque a suivi le développement de l'industrie pétrolière sur plusieurs années admettra que c'est mauvais et que cela va nuire à nos concitoyens.

Si Petro Canada ou le gouvernement du Canada jouent un rôle prépondérant, la diversité d'opinions ne sera pas assez grande. La concurrence et la diversité d'opinions sont bénéfiques à l'industrie pétrolière.

Je voudrais faire deux propositions qui accroîtront davantage la participation du Canada dans cette industrie que si on adopte le bill C-48 dans son état actuel. J'espère que ces propositions seront étudiées en comité. La première se reporte au bill C-20 et consiste à modifier la politique selon laquelle Petro Canada ou l'État auraient le droit de participer rétroactivement à tous les travaux d'exploration dans le Nord.

Le Canada a besoin de tous les participants qu'il peut avoir pour développer le Nord. Je dis cela, parce qu'il faut attirer le maximum de capitaux et de moyens techniques et avoir les différentes possibilités que procurent des participants nombreux. Cela va renforcer l'industrie canadienne et encourager les non-résidents à chercher des partenaires canadiens. Le bill C-48 ne prévoit pas de mesures incitatives qui favoriseraient le développement de la participation canadienne passé un minimum de 25 p. 100.

Au lieu de rendre la participation rétroactive de Petro Canada obligatoire, le ministre devrait la permettre lorsque la participation canadienne n'atteint pas 50 p. 100. Il favoriserait ainsi la participation canadienne et nous n'aurions pas à faire face à une imposition de l'État.

En outre, j'aimerais proposer un régime de redevances analogues à peu de chose près à ceux qui existent déjà, sauf erreur, en Grande-Bretagne et en Norvège. Il permettrait aux sociétés de recouvrer 150 p. 100 de tous leurs investissements, puis d'exiger d'elles des redevances plus élevées, leur permettant de recouvrer leurs investissements plus rapidement. Voilà qui améliorerait leur situation et leur permettrait de réinvestir cet argent plus tôt dans les régions septentrionales, sans les astreindre à attendre pendant très longtemps les sommes prévues aux termes du bill C-48 actuels. C'est une approche compatible avec les très grands risques qu'elles prennent dans le Nord et au large des côtes, et leurs énormes investissements. Les sociétés canadiennes moins prospères auraient bien moins de mal à s'engager dans une participation très vigoureuse et très active. Le Nord progresserait ainsi plus rapidement, et les Canadiens s'assureraient une part plus grande de l'industrie pétrolière.

Par le bill C-48, le gouvernement du Canada semble vouloir confirmer son intention d'agir à sa guise dans un autre domaine et d'imposer son autorité dans le domaine des ressources sous-marines. Notre parti estime que les provinces côtières ont sur leurs gisements sous-marins les mêmes droits que d'autres peuvent avoir sur leurs gisements souterrains. Nous avons déclaré maintes fois que ces droits devraient être constitutionnalisés comme les autres.

Des voix: Bravo!

M. Wilson: Le gouvernement ne devrait pas considérer que les océans limitent le territoire des provinces côtières, mais qu'ils en sont le prolongement. Car dans le cas de ces provinces la situation est la même que pour les pêches. C'est une simple extension de cette notion de ce principe au cas des ressources sous-marines.

● (1620)

D'autres collègues vont revenir sur ce principe fondamental, mais je dirai qu'il faut absolument régler ce désaccord et aussi vite que le contentieux albertain, sinon la mise en valeur des ressources sous-marines de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse va traîner de longues années, aussi longtemps que les sociétés concernées n'auront pas suffisamment confiance pour investir les sommes énormes nécessaires à la mise en exploitation de ces champs.

Permettez-moi de parler du développement économique que nous attendons du bill C-48. Nous accueillons avec plaisir la disposition qui soumet à l'agrément du ministre les projets d'embauchage de Canadiens et d'utilisation de biens et de services canadiens dans les projets relevant du bill C-48. C'est une chose que nous avons demandée, et nous attendons de voir le règlement ou le plan d'activité que le ministre ou son collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) vont présenter aux sociétés, pour juger de la valeur de cette solution.